

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 09 JUIN 2023

Date de convocation : 30/05/2023
Date d'affichage : 30/05/2023

Nombre de conseillers en exercice : 23
Présents : 18 dont 5 pouvoirs
Votants : 23

Le neuf juin deux mil vingt-trois à dix-huit heures trente minutes,

Le Conseil Municipal de la Ville de PONT SUR SAMBRE étant réuni, après convocation légale, au salon d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur DETRAIT Michel - Maire

Etaient présents : M. DETRAIT Michel – M. DELCROIX Sébastien – Mme DUPIRE Agnès – M. HUVELLE Richard – Mme COCHARD Aurore – M. HERBAUT Jean-Jacques – Mme CAIL Marie-Béatrice - M. LEMIRE Régis – M. COUTO José – Mme CHANDELIER Sylvie – M. ANCELET Benoît - Mme GILLOT Séverine – Mme DECOTTE Valérie - Mme CRETON Stéphanie - Mme VANDY Hélène M. BEAUVILAIN Dylan - M. LEBRUN Willy – Mme CAVRIL Isabelle

Etaient absents excusés :

Mme LEGER Roselyne a donné son pouvoir à M. DETRAIT Michel
M. DELVALLEE Pascal a donné son pouvoir à M. HERBAUT Jean-Jacques
Mme BORGES Perrine a donné son pouvoir à M. HUVELLE Richard
M. DUPONT Jérôme a donné son pouvoir à M. DELCROIX Sébastien
M. DELON Patrick a donné son pouvoir à Mme DUPIRE Agnès

OBJET : Vente de l'ancienne école des garçons

Vu la délibération n°2022/26 autorisant la vente du bien sis à PONT SUR SAMBRE Rue des Ecoles section AD n°94 en partie (ancienne école des garçons)

Vu la délibération n°2022/41 validant le classement des offres et définissant les conditions de vente du bien sis à PONT SUR SAMBRE, Rue des Ecoles, section AD n°94 en partie (ancienne école des garçons)

Vu la délibération n°2022/67 autorisant la vente au profit de la SCI TPN suite au désistement de la SCI Victor Hugo (offre en 1^{ère} position) et de Madame BARTHOLOME (offre en 2^{ème} position)

Pour rappel, voici le détail des offres reçues :

N° de l'offre	Offre déposée par	Identité des personnes intéressées	Prix proposé net vendeur	Destination du bien
1	LCD Nord Immo	SCI Victor Hugo Maubeuge	100 000 €	Création d'appartements de standing
2	LCD Nord Immo	SCI TPN Aulnoye Aymeries	100 000 €	Création d'appartements pour revente
3	Cedric V	M. HADJ HADJ Abdelhakim	80 500 €	Locatif
4	Immo Réseau	Mme BARTHOLOMÉ	79 000 €	Projet crèche

Et le classement validé lors du conseil municipal du 10 juin 2022 :

N°1 : Offre n°1 – Création d'appartements de standings

N°2 : Offre n°4 - Crèche

N°3 : Offre n°2 – Création d'appartements pour revente

N°4 : Offre n°3 – Locatif

Envoyé en préfecture le 14/06/2023

Reçu en préfecture le 14/06/2023

Publié le

ID : 059-215904673-20230610-2023_26-DE



Le rapporteur informe l'assemblée avoir reçu un courrier de la SCI TPN, déposé dans la boîte aux lettres le 25 mai 2023 nous informant du retrait de l'offre pour l'achat de l'ancienne école.

Par conséquent, conformément à la délibération n°2022/41, l'agence immobilière CEDRIC V a été recontactée pour qu'elle puisse informer Monsieur HADJ HADJ de la situation.

L'agent immobilier nous a fait part de la rétractation de son client au vu de la situation économique actuelle (hausse des taux d'intérêt et hausse des matériaux)

N'ayant plus d'offres disponibles, il convient donc de remettre en vente ce bien.

Vu les articles L 2121-29 du CGCT,

Vu les articles L 2241-1 et suivants du CGCT précisant que le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune, que toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers donne lieu à délibération motivée du conseil municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles,

Vu l'avis des commissions des finances et de l'urbanisme,

Considérant que les dépenses indispensables pour remettre cet immeuble en conformité seraient très élevées, et hors de proportion avec les ressources dont la commune pourrait disposer à cet égard,

Considérant que ledit immeuble n'est pas susceptible d'être affecté utilement à un service public communal et que dans ces conditions il y a lieu de procéder à son aliénation,

Considérant que l'immeuble sis Rue des Ecoles – 59138 PONT SUR SAMBRE, ancienne école des garçons, désaffectée, appartient au domaine privé communal,

Ce bien est libre d'occupation depuis de nombreuses années.

Considérant l'estimation de la valeur vénale de ce bien établie par le service des Domaines par courrier en date du 31 mai 2023 à **80 000 €**

Considérant l'évaluation des travaux importants à prévoir pour la rénovation de ce local

Le conseil municipal est donc appelé à valider la cession de cet immeuble communal et d'en définir les conditions générales de vente.

Descriptif du bien :

Immeuble sur 2 niveaux, briques et béton, toiture terrasse, donnant sur un préau couvert.

En rez-de-chaussée : une salle de classe et des sanitaires

A l'étage : 1 local à usage de stockage, 1 WC, 3 grandes classes.

Quelques fenêtres sont manquantes à l'étage, Chauffage central gaz, isolation bois simple vitrage.

Immeuble situé à proximité du centre et bénéficie donc d'une bonne situation géographique

Travaux de mise aux normes à prévoir : isolation, chauffage, électricité, accès PMR

Modalités de vente :

Envoyé en préfecture le 14/06/2023

Reçu en préfecture le 14/06/2023

Publié le

ID : 059-215904673-20230610-2023_26-DE

S²LOW

- **Prix de vente** fixé à : **90 000 € MINIMUM** net Vendeur
- **Agences immobilières** autorisées à effectuer les publicités nécessaires pour la vente de ce bien et à collecter les offres : Cedric V – Bruyere Immo – LCD Nord Immo – Immo Réseau – Access Immo – Nideal Immobilier
- Conditions de **remise des offres** : offre écrite, sous pli fermée, remise en Mairie au plus tard le : 15 octobre 2023
- Critères de sélection suivant pour déterminer le futur acquéreur selon les offres reçues : le prix : 40 % - le projet : 60 %

L'acte sera dressé par un notaire dans les conditions de droit commun, soit auprès de Maître THOMAS Claire, office notarial de Mormal, 50 Grand Rue 59145 BERLAIMONT.

Les diagnostics et la division cadastrale ont déjà été effectués.

Le Conseil Municipal

Après avoir Ouï l'exposé du rapporteur, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Avec 23 VOIX POUR

DECIDE l'aliénation de l'immeuble sis Rue des Ecoles 59138 PONT SUR SAMBRE, cadastré section AD 94 en partie, dénommé Ancienne école des garçons ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à poursuivre la réalisation de la cession ;

- **FIXE** le prix de vente à : **90 000 € MINIMUM** Net Vendeur

- **AUTORISE** les Agences Immobilières : Cedric V – Bruyere Immo – LCD Nord Immo – Immo Réseau – Access Immo – Nideal Immobilier à effectuer les publicités nécessaires pour la vente de ce bien et à collecter les offres.

-Celles-ci devront être remises en Mairie, sous plis fermés, **AU PLUS TARD le 15 octobre 2023**

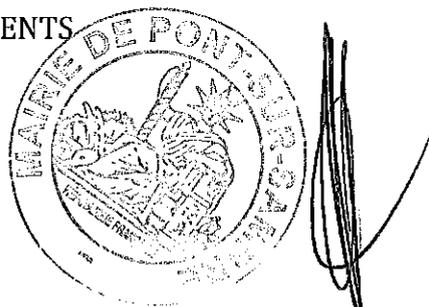
La Municipalité définit les critères de sélection suivants pour sélectionner le futur acquéreur selon les offres reçues :

- **le projet : 60 %**
- **le prix : 40%**

- **AUTORISE** Monsieur le maire, à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la cession de cet immeuble par vente de gré à gré, dite amiable, et dont l'acte sera dressé par un notaire dans les conditions de droit commun, soit auprès de : Maître THOMAS Claire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de deux mois suivant sa publication.

ET ONT LES MEMBRES PRESENTS
SIGNE LECTURE FAITE
POUR COPIE CONFORME
A PONT SUR SAMBRE
Le 10 Juin 2023
M. DETRAIT - Maire



Envoyé en préfecture le 14/06/2023

Reçu en préfecture le 14/06/2023

Publié le



ID : 059-215904673-20230610-2023_26-DE